	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

***En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale***

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
Mairie de VILLECONIN
SIRET/SIREN
21910662200018 // 219106622
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
30, Grande Rue – 91580 VILLECONIN - 0160803608 - mairie.vileconin@wanadoo.fr
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Jean- Marc FOUCHER – Maire de la commune
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Claire GAURIAT – secrétaire de Mairie
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
30, Grande Rue – 91580 VILLECONIN - 0160803608 - mairie.vileconin@wanadoo.fr
<b>2. Identification du PLU</b>

<b>2.1</b> Type de document concerné (PLU, PLU(ii))
PLU
<b>2.2</b> Intitulé du document
PLU de la commune de Villeconin
<b>2.3</b> Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
PLU approuvé le 21 mars 2017
<b>2.4</b> Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Villeconin
<b>2.5</b> Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Ensemble de la commune

<b>3. Contexte de la planification</b>
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SDRIF approuvé le 27 décembre 2013 (en cours de révision)
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCoT CC Entre Juine et Renarde approuvé le 27 juin 2013
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SDAGE Seine Normandie / SAGE Orge Yvette/ PCAET CC Entre Juine et Renarde

<b>3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU</b>
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
SANS OBJET
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

MRAe 91-024-2016 en date du 18 août 2016
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
SANS OBJET
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
SANS OBJET
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
SANS OBJET
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
SANS OBJET

<b>4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine</b>
<b>4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique</b>
Modification du PLU // modification de droit commun (article L. 153-41 du CU)
<b>4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU</b>
4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)
726 habitants (INSEE 2022)

<b>4.2.2 Caractéristiques spatiales</b>				
Superficie totale (en hectares)	1 465 hectares			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	45 Ha	3,1 %	45 Ha	3,1 %
zones 1 AU	0 Ha	0 %	0 Ha	0%
zones 2 AU	0 Ha	0 %	0 Ha	0 %
zones A	945,4 Ha	64,5 %	945,4 Ha	64,5%
zones N	474,6 Ha	32,4 %	474,6 Ha	32,4 %

Total	1 465 Ha	100 %	1 465 Ha	100%
4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).				
3 logements par an avec une densité de 13 logements/ ha. 0 Ha de zone AU donc 0 Ha de consommation foncière estimée (uniquement artificialisation via le comblement des dents creuses).				
<b>4.3 Caractéristiques de la procédure</b>				
4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure				
Augmentation importante de la densification ces dernières années avec dépassement de l'objectif de 3 logements /an. La commune de Villeconin souhaite procéder à une modification de son PLU afin de répondre aux 3 points ci- après et reportés dans la délibération de prescription : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre la première orientation du PADD en établissant un projet d'urbanisme en lien avec les disponibilités foncières existantes tout en encadrant les plus grandes de ces disponibilités foncières par la mise en place d'OAP.</li> <li>- Opérer un toilettage et des ajustements réglementaires</li> <li>- Permettre le maintien d'un bâtiment agricole en encadrant ses mutations avec la volonté de créer quelques emplois locaux.</li> </ul>				
4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>				
Si oui, préciser la localisation et la superficie				
SANS OBJET				
Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>				
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document				
SANS OBJET				
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>				
Si oui, préciser la localisation et la superficie				
SANS OBJET				
4.3.4 La procédure a pour objet :				
- de créer un espace boisé classé				


<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
SANS OBJET
- de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
SANS OBJET
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
SANS OBJET
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
SANS OBJET
- de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
SANS OBJET
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
SANS OBJET
<b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
SANS OBJET
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
SANS OBJET
<b>4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
SANS OBJET
<b>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</b>
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <b>rubrique 3.1</b> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
SANS OBJET
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
SANS OBJET
<b>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, préciser les effets</b>
SANS OBJET

<b>5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure</b>			
<b>5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.


## Annexe II

Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de la Vallée de la Renarde par arrêté du 1 <sup>er</sup> juin 1977 ainsi qu'un site classé par arrêté du 16 décembre 1987.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur lemprise des sites de stockage de déchets, sur lemprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeconin dispose de 5 monuments inscrits à l'inventaire des monuments historiques :

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Polissoir du Bois de la Charmille par arrêté du 20/03/1899</li> <li>- Eglise Saint- Aubin par arrêté du 06/03/1926</li> <li>- Restes du Château de la Grandge par arrêté du 10/05/1926</li> <li>- Château de Saudreville par arrêté du 05/12/1972</li> <li>- Manoir de Villeconin ou des Ardenelles par arrêté du 10/05/1926</li> </ul>
<p>Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur la commune le SAGE Orge Yvette a affiné les travaux sur les zones humides avec une restitution des informations en octobre 2019 (soit 2 ans après l'approbation du PLU)/ La modification du PLU n'intervient sur aucune des zones identifiées.</p> 
<p>Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les continuités écologiques inscrites au SCoT ont été préservées par un classement en A et/ou Np sur le PLU de Villeconin.</p> <p>Au sein de la commune, le SRCE a identifié un corridor fonctionnel diffus entre les bois de la vallée aux Prêtres, les bois de Saudreville et les bois de la Garenne mais également sur les bois situés dans la partie sud. Les zones urbanisées du village sont, par contre, défavorables à la faune forestière qui préférera les éviter. La présence de petits bois et de bosquets constitue également des éléments discontinus permettant à la faune forestière de transiter d'un milieu à un autre. La sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts</p>



		<p>occupe une grande partie du territoire de la commune. Elle est composée des prairies et cultures extensives. Les zones de cultures sont plus pauvres en haies. La présence d'arbres isolés et l'interruption des parcelles cultivées par des prairies à fourrages et des bosquets permettent d'assurer une meilleure continuité écologique. Les zones de cultures représentent ainsi l'essentiel des corridors secondaires. La présence de haies constitue un corridor de qualité pour de nombreuses espèces animales telles que les coléoptères, les papillons, les oiseaux et les micromammifères ou mustélidés. Ce sont également des zones de refuge pour la faune forestière. Les prairies participent à la fois aux zones nodales et aux corridors écologiques. Il existe un corridor à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes, qui se situe au nord de la commune, sur les bois du Grand Merger et les bois de la Grange. La Renarde et les plans d'eau sont des milieux de vie ou de transit de nombreuses espèces d'amphibiens, de reptiles, d'insectes aquatiques, d'oiseaux (canards, hérons...), de poissons (chevaines, gardons, tanches, etc.) et de micromammifères. Le cours d'eau de la Renarde et les rus forment des corridors linéaires alors que les mares et les étangs constituent des éléments discontinus de la trame bleue. De par son importance, la Renarde est l'axe principal de circulation de la faune aquatique et des espèces vivant en zones humides. Ses affluents forment les corridors secondaires. Le réseau hydrographique communal est de qualité, sans canalisation ou aménagement lourd des ruisseaux (lits naturels). Cependant, on recense deux obstacles au déplacement de la faune piscicole :</p>
--	--	--

		<p>le Château de Villeconin et le pont situé dans le bourg.</p>
<p>Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p>La commune de Villeconin est concernée par 4 ZNIEFF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF de Type I « Bois de Saudreville » au centre de la commune</li> <li>- ZNIEFF de Type I « Bois de la Grisonière » au nord de la commune</li> <li>- ZNIEFF de Type I « Le Grand Merger » au centre de la commune</li> <li>- ZNIEFF de Type II « Vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents »</li> </ul> <p>La modification du PLU n'impacte pas les ZNIEFF.</p>
<p>Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p>Dans le cadre de sa politique environnementale, le conseil général de l'Essonne a retenu 39 sites naturels à intérêt écologique remarquable au titre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS). Le département s'engage à protéger et valoriser ces sites prioritaires en assurant, par exemple, une aide technique et financière aux collectivités ou associations souhaitant s'inscrire dans ce type de démarche.</p> <p>La commune de Villeconin est concernée par une zone de recensement qui s'étend sur 503 ha environ.</p> <p>La modification du PLU ne concerne aucun des espaces naturels sensibles identifiés ci- après.</p> 

Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les EBC sont reportés au règlement graphique du PLU et restent inchangés avec la modification en cours.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur le principe des sites de stockage de déchets, sur le principe d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

l'article L. 515-12 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :</b>			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, précisez :

SANS OBJET

**6. Auto-évaluation**

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

<b>7. Autres procédures consultatives</b>	
<b>7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées</b>	
1 <sup>er</sup> août 2023	
<b>7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)</b>	
Une réunion des PPA a été réalisées en avril 2023 en mairie de Villeconin (même si cette dernière n'était aucunement obligatoire). Par ailleurs la Mairie a tenu deux réunions publiques auprès de sa population sur cette procédure (même si ces dernières n'étaient pas obligatoires).	
<b>7.3 Procédure de participation du public envisagée</b>	
- enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- participation du public par voie électronique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, préciser lesquelles	
Périmètre Des Abords travaillé avec les services de l'ABF (également présenté lors de la réunion des PPA et des réunions publiques).	
- autre, préciser les modalités	
SANS OBJET	

<b>8. Annexes</b>		
<b>8.1 Annexes obligatoires</b>		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <i>rubrique 2.5</i> ).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation ( <i>rubrique 6</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>
<b>8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant</b>		

Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

- Le formulaire « demande d'examen au cas par cas
- La délibération engageant la procédure de modification du PLU
- Le rapport de présentation de la modification ainsi que le livret des OAP modifiés
- Le PADD du PLU approuvé en mars 2017
- Le plan de zonage du PLU approuvé en mars 2017
- Le règlement du PLU approuvé en mars 2017

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Villeconin	le,	10 mai 2023
Nom	FOUCHER	Prénom	Jean- Marc
Qualité	Maire		

Signature

